

**CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE SUR LA PENIBILITE DU TRAVAIL ET SES
CONSEQUENCES EN TERME DE SANTE
PARMI CERTAINS AGENTS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES DU
MEEDDM**

1- Le contexte du projet, et les objectifs de l'étude.

Au sein de la direction des affaires maritimes, les fonctionnaires syndics des gens de mer (catégorie C) et contrôleurs des affaires maritimes (catégorie A) appartenant à la spécialité Navigation et Sécurité bénéficient du service actif. Mais ce service actif n'est pas bonifié.

En outre, une quarantaine de personnes, syndics des gens de mer et contrôleurs des cultures marines, de la pêche et des pisciculture, dont certains bénéficiaient du service actif, ont perdu ce bénéfice à l'occasion de la restructuration du corps, fusionnant plusieurs corps n'en bénéficiant pas. Compte tenu de la pénibilité de leurs missions, l'étude de leur admission au service actif doit être de nouveau menée de façon plus détaillée, bien que cette demande, faite au MEIE ait déjà fait l'objet d'un refus. Il va de soi que le service actif irait de pair avec une bonification de ce service telle que le demande le corps des CAM Navigation et sécurité.

L'objectif de l'étude est donc de rechercher et d'objectiver les facteurs existants et aggravants de la situation de ces agents pour fournir un dossier argumenté.

a) Recherche des facteurs de pénibilité

Il n'existe aucune définition juridique de la pénibilité.

Il est proposé de fixer les contours de l'enquête en nous appuyant sur les propositions de Yves STRILLOU, dans son rapport pénibilité et retraite pour le Conseil d'Orientation des Retraites (avril 2003). La pénibilité est, dans ce rapport, définie comme « *les conditions de travail dont l'impact sur l'espérance de vie sans incapacité font l'objet d'un certain consensus scientifique (évaluation par des moyens médicaux, épidémiologique, statistiques)* ». Ainsi les risques psychosociaux seront exclus de l'enquête, car l'évolution de ces troubles vers des pathologies ayant des incidences sur la santé après la cessation d'activité, voire sur la mortalité ne sont pas clairement établis dans l'état actuel des connaissances (*Doc anact mai 2008*)

Les principales pénibilités ainsi retenues sont :

- les **contraintes physiques et posturales** (manutention de charges lourdes, travail à la chaîne ou sous cadences imposées),
- les **contraintes horaires** (travail de nuit, ou en horaires alternants),
- les **expositions à des agents toxiques ou à des travaux dangereux.**

Il est proposé d'ajouter un facteur supplémentaire de pénibilité pris en compte dans d'autres études : **des conditions d'environnement « agressif »** : chaleur, intempéries, bruits, exposition aux toxiques, etc. Ce facteur semble en effet pertinent compte-tenu de la population étudiée.

b) Recherche de facteurs aggravants

L'enquête devra déterminer également :

- La définition précise de ces facteurs doit être entreprise, avec les contingents de personnes concernés, ainsi que **la durée de l'exposition** aux facteurs de pénibilité identifiés,
- les cas d'expositions à des facteurs de pénibilité cumulés.**

A. Première phase de l'étude

Parmi les principaux facteurs de pénibilité, on peut lister de façon non exhaustive:

- le travail à la machine et l'exposition à l'amiante,
- le travail au pont
- le travail de nuit
- l'embarquement en patrouilleur 12 jours de suite
- le travail dans les phares, même si les agents concernés sont limités
- les conditions de vie sur une vedette en milieu humide et risque de chute à l'eau ou d'un échelle
- les conditions de contrôle des bateaux et le transbordage, voire même l'hélicoptère pour les gros cargos à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit
- l'exposition à des facteurs CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques).

Ces facteurs devront être définis de façon précise avec leurs conséquences.

L'implantation géographique des agents touchés par ces facteurs de pénibilité devra également être indiquée, afin d'en dresser une cartographie.

B. Deuxième phase de l'étude

Cette deuxième phase portera sur l'incidence sur l'espérance de vie sans incapacité

Au cours de cette phase, des données devront être collectées, auprès du service des pensions, concernant l'espérance de durée de retraite des agents cibles de la DAM, (à comparer avec la population globale des trois corps concernés de leur la DAM de toutes les spécialités) exposés à des travaux préalablement définis comme pénibles. L'étude de ces données chiffrées portera sur les années : 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009.

Les chiffres obtenus seront comparés à ceux collectés pour les agents du MEEDDM. Une enquête de ce type a déjà été réalisée au MEEDDM en 2008, pour les années 2004, 2005, 2006, 2007. Elle pourra être utilisée. Elle devra toutefois être complétée des données 2008 et 2009.

Faire un recensement des incapacités ayant un lien avec le travail pour les agents du DAM actuellement en retraite semble extrêmement difficile. Toutefois, le rapport devra faire état des écrits « scientifiques » sur les incapacités constatés après une exposition aux facteurs de pénibilité recensés. Il conviendra également de vérifier si tous les agents exposés disposent d'une fiche de suivi d'exposition aux risques, et à leur départ à la retraite d'une attestation d'exposition aux risques réalisée par le médecin de prévention et signée par le chef de service.

C. Méthodologie

La méthodologie de l'étude reste à préciser avec la DAM

2- Conclusions à rechercher

Les conclusions de l'étude devront présenter un état exhaustif de la pénibilité des agents cibles des affaires maritimes, avec données chiffrées argumentées, et la comparaison de la mortalité de ces agents par rapport aux autres agents de la DAM, et les agents du ministère, y compris ceux déjà exposés à la pénibilité.

3 - Conditions de réalisation de l'étude

Cette étude doit être réalisée dans les plus brefs délais par un prestataire extérieur.

- Concertation du cahier des charges et complément avec les organisations syndicales et la DAM : 1 mois
- Rédaction du MAPA: 1,5 mois
- Publication et mise en concurrence : 3 semaines
- Dépouillement et notification du marché: 1,5 mois
- Lancement de l'étude au plus tard dans 5 semaines, compte tenu aussi de la disponibilité des équipes
- ***Durée totale de l'étude: 6 mois.***
- Présentation en CCHS du 27 avril
- Point d'étape à mi-marché devant le CCHS
- Présentation finale en CCHS.

4 - Coût estimé: de 50 000 à 70 000 euros
